



Séance publique du 02 mai 2024

ORDRE DU JOUR :

- ☞ **Approbation du précédent compte rendu ;**
- ☞ **Signature convention accueil spectacle,**
- ☞ **Adoption règlement intérieur pause méridienne,**
- ☞ **Vente d'un bien communal la Morinière**
- ☞ **Vente terrain communal – 15 rue de l'Ancienne Mairie**
- ☞ **Achat parcelle AA 137 14 rue de la Charbonnerie**
- ☞
- ☞ **Questions diverses.**

Monsieur Romain RICHARD est désigné comme secrétaire de séance.

Intervention de David Guittet (réfèrent jeunesse de la commune) et de Thomas Lardeux (Chargé de coopération jeunesse à l'Agglo) pour la présentation du Kahoot (sur le métier d'animateur).

Suite à l'intervention de Monsieur Guittet, Monsieur le Maire constate qu'il y a le quorum et peut ouvrir la séance.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de rajouter 3 projet de délibération à l'ordre du jour :

- **Déciion modificative n° 1 budget Pôle Commercial,**
- **Création d'un emploi permanent,**
- **Modification du tableau des effectifs.**

Les membres du conseil adoptent à l'unanimité cette proposition.

L'approbation du précédent compte rendu Conseil municipal du 04 avril a été adoptée à l'unanimité.

• Signature convention accueil spectacle

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée que Clisson Sèvre et Maine Agglo a signé un Projet Culturel de Territoire (PCT), approuvé au Conseil Communautaire du 25 mai 2021. Le PCT est une démarche départementale, en appui avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire, pour le développement de la politique culturelle des territoires.

La présente convention a pour objet de fixer les engagements réciproques de Clisson Sèvre et Maine Agglo et de la commune pour l'accueil du spectacle **Donne-moi la main (Happy manif !), par David Rolland Chorégraphies** qui se déroulera **le mercredi 22 mai à 16h à l'école Simone Veil pour 1 représentation Tout public.**

Le montant de cette participation visé par cette convention et versée par la commune est fixée à 600 € pour une représentation.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer cette convention, annexée à la présente délibération,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024,

• **Adoption règlement intérieur pause méridienne**

Accusé de réception en préfecture
044-214401655-20240607-PV052024-AI
Date de télétransmission : 10/06/2024
Date de réception préfecture : 10/06/2024

Monsieur le Maire expose le projet de règlement intérieur de la pause méridienne, et interroge les membres du Conseil sur la composition des différents articles de ce projet de règlement.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, lecture du projet de règlement et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'ADOPTER** le règlement intérieur de la pause méridienne tel que proposé,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le présent règlement ci annexé, à l'adresser à chaque famille et de le faire appliquer à compter du 1er septembre 2024,

• **Vente d'un bien communal – La Morinière**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande d'achat d'un bien communal formulée par Monsieur BATAILLE David demeurant au 42 la Morinière à Saint Hilaire de Clisson.

Cette demande concerne le bien cadastré n°174 section ZP, d'une surface de 63 m², située à la Morinière et constitué d'un garage sur la commune de Saint Hilaire de Clisson.

Il s'agit d'un ancien bâtiment agricole à usage de garage d'environ 60 m². Murs pierres, toitures tuiles et sol terre battue

Cette vente se ferait pour un prix TTC de 9 000.00 €, les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

L'avis du service des Domaines sur la valeur vénale de ce bien a été rendu le 15 janvier 2024.

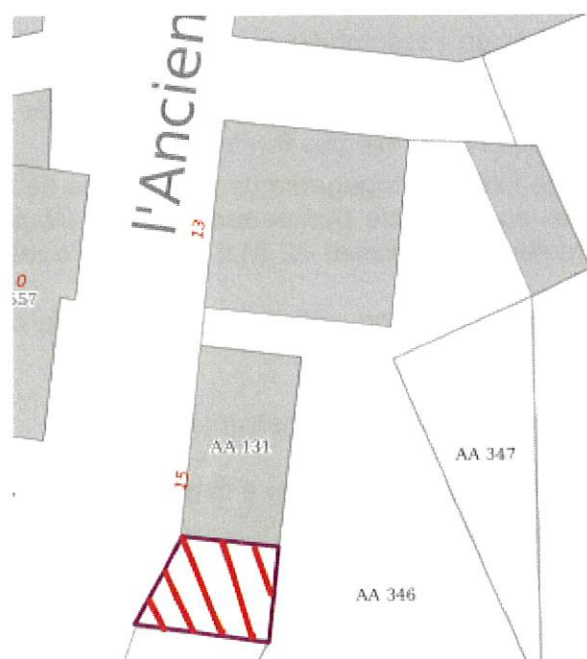
Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité :

VALIDE la vente du bien cadastré n°174 section ZP, d'une surface de 60 m², située à la Morinière sur la commune de Saint Hilaire de Clisson et constitué d'un ancien bâtiment agricole à usage de garage d'environ 60 m².

- **FIXE** le prix à 9 000.00 €TTC, les frais d'acte notarié à la charge du demandeur ;
- **DESIGNE** Maître DEVOS, Notaire à CLISSON, pour la rédaction de l'acte de vente ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

• **Vente terrain communal – 15 rue de l'Ancienne Mairie**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de cession d'une partie de 37.5m² de la parcelle AA 131 située 15 rue de l'Ancienne Mairie au profit des conjoints LEJEUNE, propriétaires du 12 place des Sablons.



L'acquisition de la partie de cette parcelle permettra aux propriétaires de bénéficier de trois places de stationnement nécessaires pour la réhabilitation de leur propriété située 12 place des sablons.

Les frais de bornage seront à la charge du vendeur à savoir la Commune de Saint Hilaire de Clisson.

Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur

Maître TEILLIAIS Georges, notaire à Clisson, sera désigné pour conclure cette vente.

Ainsi, le Conseil Municipal est invité à adopter la délibération suivante :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la cession d'une partie de la parcelle cadastrée section AA n° 131, pour une surface totale de 37.5 m² (superficie de trois places de stationnement) , aux Consorts LEJEUNE, pour la somme de 65 € / m², représentant un montant total hors frais de notaire et de bornage de 2437.50 € (deux mille quatre-cents trente-sept euros cinquante centimes) ;
- **DESIGNE** Maître TEILLIAIS, Notaire à CLISSON, pour la rédaction de l'acte de vente ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

• Achat parcelle AA 137 14 rue de la Charbonnerie

Denis THIBAUD, Maire informe le Conseil Municipal du projet d'achat d'un bâtiment situé au 14 Rue de la Charbonnerie sur notre commune dans le cadre de l'opération d'aménagement du centre-bourg situé entre la rue de l'Ancienne Mairie et la Rue de la Charbonnerie.

Il explique que, dans le cadre de cette opération d'aménagement, la Commune a décidé de mener par elle-même, les tractations avec les propriétaires privés dont l'acquisition des parcelles est nécessaire pour la réalisation de l'aménagement.

Il en est ainsi pour la parcelle située 14 rue de la Charbonnerie, cadastrée AA 137 et appartenant aux Consorts LEJEUNE, qui se trouve dans l'assiette du projet d'aménagement.

Après estimation de l'avis des domaines en date du 28/09/2023, la commune a transmis une proposition aux propriétaires pour une acquisition au prix de 43 0000 €. Cette proposition a été acceptée.

Cette parcelle appartient aux Consorts LEJEUNE répartis et domiciliés comme suivants :

- Lucette GARREAU : 47 Fouques 85610 CUGAND
- Christophe LEJEUNE ; 11 rue des boutons d'or 44310 SAINT-COLOMBAN ;
- Isabelle LEJEUNE : 45 Fouques – Le Fief du Temple -85610 CUGAND.

Le bâtiment qui occupe la parcelle est actuellement à usage principal de lieu de stockage.

L'acquisition se ferait aux conditions suivantes :

- la totalité de la parcelle cadastrée AA 137 (335m²)
- Prix : 43 000 €
- Frais de notaire à la charge de l'acquéreur

Vu l'avis des Domaines n°OSE 2023 -44165 – 73698 en date du 28 septembre 2023

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

➤ **ACCEPTE** l'acquisition de la parcelle bâtie appartenant aux Consorts LEJEUNE selon les conditions mentionnées ci-dessus.

➤ **CHARGE** Monsieur le Maire ou à défaut un adjoint de la signature de toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

• Décision modificative n°1 – budget principal commune

Monsieur le Maire, expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à des modifications sur le budget principal de la commune

Dans le domaine de la comptabilité publique, le conseil municipal doit soumettre une décision modificative. Il s'agit pour le budget principal de créditer le chapitre 20-immobilisations incorporelles d'une somme de 2 000.00 € qui sera prélevée sur le chapitre 23-immobilisations en cours – compte 2313.

Il s'agit également de créditer le chapitre 204 – subventions d'équipement versée d'une somme de 2 000.00 € qui sera prélevée sur le chapitre 23-immobilisations en cours – compte 2313

Les modifications suivantes sont donc proposées :

Section d'investissement: dépenses	Montant
Chapitre 20 – Immobilisations en cours	+ 2 000 €
Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées	+ 2 000 €
Section d'investissement - dépenses	
Chapitre 23 – compte 2313 - Travaux divers	- 4 000 €
TOTAL	0 €

L'équilibre général du budget est maintenu comme suit :

En fonctionnement à :	1 662 069.26 €
En investissement à :	1 296 155.77 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** à l'unanimité ces modifications budgétaires.

- **DIT** qu'une copie de cette délibération sera transmise à la trésorerie

• Décision modificative n°1 – budget Pôle Commercial

Monsieur le Maire, expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à des modifications sur le budget Pôle Commercial.

Il s'agit pour le budget Pôle Commercial d'augmenter, en dépenses d'investissement le chapitre 23-immobilisations en cours – compte 2313 d'un montant de 11 000.00 €.

Il s'agit également de créditer, en recettes d'investissement le chapitre 16 –Emprunt – compte 1641 – Emprunt en euros d'un montant de 11 000.00 €

Les modifications suivantes sont donc proposées :

Section d'investissement: dépenses	Montant
Chapitre 23 – Immobilisations en cours Compte 2313	11 000 €
Section d'investissement - recettes	
Chapitre 16 – compte 1641 - Emprunt en euros	+ 11 000 €

L'équilibre général du budget Pôle Commercial est maintenu comme suit :

En fonctionnement à :	35 228.30 €
En investissement à :	157 821.01 €

• **Création d'un emploi permanent.**

Accusé de réception en préfecture
044-214401655-20240607-PV052024-AI
Date de télétransmission : 10/06/2024
Date de réception préfecture : 10/06/2024

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de gestionnaire des ressources humaines à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service, soit 17.50 /35^{ème} à compter du 02 mai 2024, pour assurer les fonctions de gestionnaire des ressources humaines.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois de catégorie C.

Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis comme suit ; entre l'indice brut 389 et l'indice brut 431.

• **Modification du tableau des effectifs.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le tableau des effectifs recense les postes créés au sein de la commune. Il précise les effectifs par filière, grade et catégorie ainsi que le temps de travail hebdomadaire de chaque poste.

Il explique que la présente délibération consiste à mettre à jour le tableau des effectifs en raison des changements à intervenir au sein du personnel municipal. Il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif territorial pour le recrutement du nouvel agent gestionnaire des ressources humaines à temps non complet, soit 17.5/35^{ème}.

MAIRIE DE SAINT HILAIRE DE CLISSON - ETP au 30/04/2024 : 18,49

Service Administratif

EFFECTIF FINANCE					EFFECTIF REEL			
Grade	Catégorie	Durée Hebdo en heures	N°Delib	ETP	Poste	T/S/CDI/CDD	Agent affecté	ETP
Adjoint Administratif	C	35	2023/30	1	1	T	BRIFFAULT Violaine	1
Adjoint Administratif	C	35	2023/30	1	1	T	GATINE Françoise	1
Adjoint Administratif	C	35	2023/30	1	1	T	GOULET Sandrine	1
Adjoint Administratif	C	17,5		0,5	1	T	TRANCHOT Aline	0,5
Attaché	A	35	2023/30	1	1	CDD	TRESMONTAN Paul	1
				4,50	5			4,50

Service Technique

EFFECTIF FINANCE					EFFECTIF REEL			
Grade	Catégorie	Durée Hebdo en heures	N°Delib	ETP	Poste	T/S/CDI/CDD	Agent affecté	ETP
Adjoint Technique	C	35,00		1,00	1	CDD	BAUDRY Xavier	1
Adjoint Technique ppl 2e	C	35,00	2023/30	1,00	1	T	CROUE Samuel	1
Technicien	B	35,00	2023/30	1,00	1	T	DAVID Aurore	1
Adjoint Technique ppl 2e	C	35,00	2023/30	1,00	1	T	GRIVARD Yann	1
Agent de maitrise ppl	C	35,00	2023/30	1,00	1	T	GUILLET Bertrand	1,00
				5,00	5			5,00

Service Restauration/Entretien

EFFECTIF FINANCE					EFFECTIF REEL			
Grade	Catégorie	Durée Hebdo en heures	N°Delib	ETP	Poste	T/S/CDI/CDD	Agent affecté	ETP
Adjoint Technique	C	25,27		0,72	1	T	AALIM Requia	0,72
Adjoint Technique	C	7,50	2023/30	0,21	1	CDD	DISANT Laura	0,21

Adjoint Technique	C	28,13	2023/30	0,80	1	T	Accusé de réception en préfecture 044-214401559-2024-06307-2024-AL Date de télétransmission : 10/06/2024 Date de mise en ligne : 10/06/2024	0,87
Adjoint Technique	C	8,62	2023/30	0,25	1	CDD	BOUCHEREAU Christine	0,22
Adjoint Technique	C	5,63		0,16	1	T	CROUE Nelly	0,16
Adjoint Technique	C				1	CDD	EGRON Romain	0,21
Adjoint Technique	C	9,64	2023/30	0,27	1	CDD	EPIARD Nathalie	0,27
Adjoint Technique	C	7,23	2023/30	0,21	1	CDI	FAVREAU Charlotte	0,18
Adjoint Technique	C	12,55	2023/30	0,36	1	T	GAUTREAU Priscilla	0,36
Adjoint Technique	C	12,00		0,34	1	CDD	GUILLEMOT Vanessa	0,34
Adjoint Technique	C	9,00	2023/30	0,26	1	T	HERVOUET Emilie	0,26
Adjoint Technique	C	8,62		0,25	1	CDD	JOUBERT Florence	0,25
Adjoint Technique	C	9,64	2023/30	0,28	1	T	LIAIGRE Gwendoline	0,28
Adjoint Technique	C	14,46	2023/30	0,41	1	T	MORIN Nadia	0,41
Adjoint Technique	C	2,41	2023/30	0,07	1	CDI	NELH Pascale	0,07
Adjoint Technique	C	10,45	2023/30	0,30	1	T	PICOT Delphine	0,56
Adjoint Technique	C	8,00	2023/30	0,16	1	CDD	DELAUNAY Pauline	0,23
				5,05	17			5,60

Service Animation

EFFECTIF FINANCE					EFFECTIF REEL			
Grade	Catégorie	Durée Hebdo en heures	N°Delib	ETP	Poste	T/S/CDI/CDD	Agent affecté	ETP
Adjoint animation	C	2,25	2023/30	0,06	1	CDD	ARNAUD Céline	0,06
Adjoint animation	C	7,62	2023/30	0,22	1	T	DOUILLARD Maeva	0,22
Adjoint animation	C	27,58	2023/30	0,79	1	T	FORME BECHERAT A.G	0,79
Adjoint animation	C	3,01	2023/30	0,09	1	CDD	GUILLOUX Valerie	0,09
Adjoint animation ppl 2e	C	35,00	2023/30	1,00	1	T	JOINTRE Audrey	1,00
ATSEM	C	27,58	2023/30	0,79	1	T	RICHARD Elise	0,79
				2,89	6			2,89

Service Culturel

EFFECTIF FINANCE					EFFECTIF REEL			
Grade	Catégorie	Durée Hebdo en heures	N°Delib	ETP	Poste	T/S/CDI/CDD	Agent affecté	ETP
Adjoint du patrimoine	C	17,50	2023/30	0,50	1	T	THIBAUD Chrystèle	0,50
				0,50	1			0,50

NOMBRE DE POSTES **34**

Fin du conseil : 21H00

Le secrétaire de séance



**Le Maire
Denis THIBAUD**

